

de fuite tenté par un prisonnier ? on serait porté à le penser. Mais alors pendant combien de temps le malheureux a-t-il été plongé dans ces affreuses ténèbres ? quelles angoisses, quelles tortures a-t-il dû souffrir ? quel a été son sort ? Arraché à son cachot, a-t-il été exécuté ou gracié ? l'esprit s'émeut à ces pensées. Ce cachot terrible est situé dans la base du donjon principal.

A côté des oubliettes, et toujours dans le donjon, est une petite pièce éclairée à l'est par une meurtrière. C'est là qu'était la prison. Cette chambre a son entrée dans la salle des gardes.

A la suite, en allant au nord, sont les cuisines, qui prennent leur entrée sous la galerie qui entoure la cour, du côté de l'orient.

A la suite encore, et toujours sous cette galerie, est l'entrée des caves, auxquelles on descend par un escalier en pierre.

A la suite des cuisines est le second donjon, dans lequel se trouve placée la nouvelle chapelle dédiée, comme l'ancienne, à saint Laurent et à la vierge Marie, jolie construction dans l'esprit du quatorzième siècle et d'une grande pureté de style.

La cour découverte est bornée à l'orient par une galerie supportée par trois arceaux en arc d'ogive. Le premier donne entrée aux caves et aux cuisines ; le second, qui est clos, sert de sacristie à la chapelle et le troisième, le plus au nord, est celui sous lequel est placé le siège de la justice seigneuriale. On y remarque une estrade composée de cinq marches (1). C'est là que le suzerain exerçait son droit sacré de justice et dictait ses arrêts en public ; c'est là que

(1) Le siège de la justice était ainsi placé parce qu'il était dit dans les *Capitulaires* que les seigneurs rendraient la justice dans la cour.